



Rapport du Président du jury, Monsieur PERELLO Didier

Concours d'accès au grade d'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX – session 2022

Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

L'admission

- 1) L'épreuve
- 2) Le profil des candidats présents à l'épreuve orale
- 3) Le niveau des candidats présents à l'épreuve orale
- 4) Le seuil d'admission
- 5) Le profil des candidats admis

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'infirmier en soins généraux est organisé pour le compte de la région PACA.

Il est ouvert pour 33 postes.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 7 septembre 2021
- Fin de retrait de dossiers : 13 octobre 2021
- Date limite de dépôt de dossier : 21 octobre 2021
- Épreuves orales d'admission : à compter du 31 janvier 2022

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Monsieur LUCAS François, Adjoint au Maire de Mornas, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Monsieur PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur CATEL Olivier, Attaché territorial, Chef du service Evaluation Accompagnement, Direction Personnes Agées Personnes Handicapées, Conseil départemental de Vaucluse,
- Madame PILLARD Jacqueline, représentante du CNFPT,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Madame BUTLER QUIJOUX Johanna, représentant du personnel CAP A,
- Madame Valérie CANTAREL, Infirmier en Soins Généraux de classe normale, Directrice d'EAJE, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.
- Articles L. 4311-1, L. 4311-3, L. 4311-4 et L. 4311-5 du code de la Santé Publique.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Le concours sur titre avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires

- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la Santé Publique,
- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

L'ADMISSION

1) L'ÉPREUVE

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'ÉPREUVE ORALE

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	2	4,76
05	1	2,38
06	10	23,81
13	12	28,57
83	3	7,14
84	6	14,29
Corse	0	0,00
Autres départ.	8	19,05
TOTAL	42	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	9	0
31 - 40 ans	13	2
41 - 50 ans	13	2
≥ 51 ans	3	0
TOTAL	38	4

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS A L'ÉPREUVE ORALE

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Entretien	12,52	19,5	5,5	28	14	0

4) LE SEUIL D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer le seuil d'admission suivant : 11/20.

5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	2	7,14
05	0	0,00
06	9	32,14
13	8	28,57
83	1	3,57
84	2	7,14
Corse	0	0,00
Autres départ.	6	21,43
TOTAL	28	100

Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	7	0
31 - 40 ans	9	1
41 - 50 ans	7	2
≥ 51 ans	2	0
TOTAL	25	3

CONCLUSION

Sur les 59 candidats autorisés à concourir, 14 ont indiqué ne pas venir à l'épreuve orale d'admission et ont demandé l'annulation de leur inscription. Sur les 45 candidats attendus, 3 n'ont pas prévenu de leur absence.

A l'instar de la plupart des concours et examens de la filière médico-sociale, le concours d'infirmier en soins généraux est majoritairement féminin : seulement 6,78 % des inscrits étaient des hommes.

Avec une moyenne de 12,52/20, le niveau global de l'épreuve d'entretien est plutôt bon.

L'intitulé réglementaire prévoit une présentation de 5 min du candidat, mais ces derniers ne se saisissent pas suffisamment de ce temps pour valoriser les compétences acquises et exposer leur motivation à intégrer la fonction publique territoriale.

Si les savoir-faire professionnels sont avérés, le jury déplore une méconnaissance de l'environnement territorial pour la plupart des candidats.

On peut aussi regretter l'absence visible de préparation générale au concours.

La motivation exprimée par la grande majorité des candidats de conserver le poste actuellement occupé en cas de réussite n'est pas un facteur d'ouverture sur les missions de l'infirmier en soins généraux, et les a souvent cantonnés à leur domaine de compétences.

L'accueil des candidats s'est fait dans les meilleures conditions possibles par le service des concours, et la très bonne organisation a permis un déroulement des épreuves dans un climat de confiance.

Les délibérations du jury se sont faites à l'unanimité, après échanges sur les prestations des candidats et les attentes pour ce cadre d'emplois.

Le 21 juin 2022

Didier PERELLO
Président du jury

